

Le classement range les denrées par groupes selon des critères établis et généralement acceptés; il fournit ainsi la base sur laquelle s'appuient l'établissement des prix et la commercialisation des animaux abattus, compte tenu de leur qualité. Le classement sert au producteur pour établir le prix de vente, au conditionneur pour déterminer ses prix d'achat et de vente, et au détaillant pour offrir à sa clientèle un approvisionnement uniforme de viandes des types et qualités demandés. Au niveau du détail, le classement porte sur la qualité, l'état et la présentation des viandes. Le classement prévoit le moyen par lequel le consommateur peut faire connaître ses préférences au producteur; il facilite les transactions aux niveaux des vendeurs et des acheteurs; enfin, il offre aux consommateurs une norme qui leur facilite le choix de la qualité qu'ils recherchent. Parce que les meilleures classes rapportent de meilleurs prix, le classement est à la fois guide et encouragement à l'amélioration des bestiaux.

Expositions

Le gouvernement fédéral subventionne les expositions agricoles depuis 1903. Durant la période 1902 à 1914, 12 expositions nationales ont touché des subventions globales de \$658,000. En 1915, les autorités décidaient d'aider financièrement toutes les principales expositions et de payer la moitié des prix en espèces offerts aux classes utilitaires de chevaux, de bovins, de moutons, de porcs et de volailles. Lors de la conférence tenue en 1923 sur le sujet, les expositions ont été classées en deux classes, savoir «A» et «B». Chaque province a droit au moins à une, au plus à trois expositions de la classe «A». La subvention prévue à l'égard des expositions «A» était de \$5,000, et de \$1,500 dans le cas des expositions de la classe «B». Les subventions à l'intention des travaux des jeunes et les cachets des juges ont été ajoutés en 1936. De 1912 à 1940, il se tenait 101 expositions dans 92 régions réparties dans les neuf provinces qui formaient alors la confédération.

Après la Seconde Guerre mondiale, le ministère a inauguré un programme de contrats de bâtiment et de subventions égales au tiers du coût de construction des bâtiments; la subvention annuelle se limitait à \$10,000 et à \$100,000 au total. Au cours des 15 dernières années le ministère a versé en immobilisations principales, sept millions de dollars en subventions, montant qui représente environ 30 p. 100 du coût total des bâtiments érigés en vertu du programme. Les Règlements visant les subventions accordées aux expositions ont été modifiés en 1957 de manière à reconnaître les musées agricoles.

Une mesure de première importance a été prise en 1964-1965 pour faire servir à l'amélioration du bétail les concours tenus à l'occasion des expositions. Le ministère a offert un programme de prix en argent pour certaines classes de bestiaux déterminées après consultation avec les directions des expositions, les gouvernements provinciaux et les directeurs des sociétés d'éleveurs. Le programme visait à accentuer la valeur utilitaire des bestiaux de race exposés, de diminuer le coût de la participation aux concours, d'encourager un plus grand nombre d'éleveurs à concourir et de stimuler l'intérêt des visiteurs aux expositions. Les nouvelles classes sont sensiblement réduites en nombre et les exposants sont généralement tenus à une seule inscription par classe. Les qualités utilitaires exigées comprennent, par exemple, les données sur la production des bovins laitiers, la preuve de la productivité des bovins de boucherie (vaches suitées par exemple), le contrôle d'aptitudes des porcs, les aptitudes des moutons (brebis suitées). Les classes de bouvillons, de porcs châtrés et d'agneaux font l'objet d'expertises sur pied à l'exposition, de l'abattage et de l'exposition des sujets abattus. Le programme comprend des classes de bouvillons, de porcs et de moutons de croisement entre races et une classe dite du «meilleur pis» ouverte aux vaches de croisement entre races.

Sur les 10 expositions d'hiver et de printemps, les 32 expositions de la classe A et les 100 expositions de la classe B tenues en 1965, 96 ont adopté les nouvelles classes de bestiaux, soit au complet, soit en partie. On estime que 90 p. 100 des expositions portées aux registres en 1966 ont adopté ces classes, soit au complet, soit en partie.

Les subventions accordées en 1965-1966 aux foires, expositions et musées agricoles s'élèvent globalement à \$918,340 répartis ainsi: améliorations permanentes \$211,711,